

Question 1 : Quels peuvent être les leviers pour garantir une orientation scolaire pertinente puis un accompagnement de qualité pour tous les jeunes ? Comment lever les nombreux obstacles à leur insertion professionnelle ?

La pertinence d'une orientation scolaire va de pair avec le combat contre les inégalités scolaires, lequel doit s'effectuer dès le plus jeune âge. C'est pourquoi je rendrai l'instruction obligatoire à partir de l'âge de 3ans et garantirai un droit à la scolarisation dès l'âge de 2ans dans les écoles en éducation prioritaire et en outre-mer. Aussi, parce que beaucoup se joue dans les premières années d'apprentissage, j'établirai un seuil maximum de 25 élèves par classe en CP/CE1/CE2, et à 20 ce nombre dans les écoles en éducation prioritaire, dans les territoires ruraux et en outre-mer. Pour donner à tous les élèves les moyens de réussir à l'école, j'inclurai dans le temps scolaire des élèves le travail et les devoirs (service public d'aide du soutien scolaire).

Un service public d'orientation scolaire sera également mis en place. Il valorisera de la même manière toutes les formes de réussite, les filières générales comme les filières professionnelles ou techniques, et garantira l'accès aux voies d'excellence pour toutes et tous.

J'amplifierai la politique de lutte contre le décrochage scolaire par la promotion des dispositifs de rattachement, tels que la création de Lycée Nouvelle Chance (LNC) destiné à tout jeune décrocheur, âgé entre 16 et 20 ans. Pour atteindre ces objectifs ambitieux, nous recruterons 40 000 enseignants en 5 ans et toutes ces mesures seront mises en œuvre avec l'ensemble de la communauté éducative.

Par ailleurs, pour permettre la réussite de tous les étudiants et parce qu'il est difficile de mener de front ses études avec une activité salariée intensive, je ferai bénéficier les étudiants du Revenu Universel d'Existence (RUE) dont le versement sera automatique dès 2018.

Le revenu universel est la 1ère garantie pour les jeunes, la clef de leur liberté et de la conquête de leur autonomie. Nous voulons leur élargir le champ des possibles. C'est cette mesure qui permettra de sécuriser le temps de la formation qualifiante, diplômante et la période de recherche du premier emploi. Au-delà du RUE nous nous engageons à les accompagner vers une insertion sociale et professionnelle durable par la pérennisation d'un service public de l'emploi dédié et de l'orientation et en sécurisant l'accès aux droits, à la mobilité et à la culture.

Pour les jeunes les plus éloignés de l'emploi (NEET, peu qualifié ou qui connaissent un chômage de longue durée), qui sont ceux qui rencontrent le

plus de difficultés à trouver un premier emploi ou une formation menant à un emploi, je ferai de la Garantie Jeunes un droit. Ce dispositif de sécurisation des parcours permettra à chacun de ces jeunes d'être accompagnés durablement dans l'emploi et dans la formation.

J'automatiserai également la Garantie Jeunes à tous les jeunes suivis par l'Aide Sociale à l'Enfance afin qu'ils ne se retrouvent pas démunis, une fois sortis des dispositifs si nous n'avons pas réussi à les insérer socialement et professionnellement. En effet, beaucoup de jeunes de l'ASE se retrouvent à la rue et sans aide une fois arrivés à leur majorité. En leur faisant bénéficier de la Garantie Jeunes, ils seront un mieux armés pour trouver la stabilité dont ils ont besoin.

En outre, pour tous les autres jeunes qui cherchent un emploi et pour qui le parcours d'insertion, à la sortie du diplôme, reste un véritable parcours du combattant, je propose de sécuriser leur parcours à l'aide des stages et leur financement.

Je souhaite aider les jeunes en levant tous les freins périphériques qui ralentissent leur insertion : logement, mobilité, santé. En les aidant à trouver un logement au plus près de leur emploi, en leur permettant de passer le permis de conduire ou en leur proposant une couverture santé plus simple à obtenir, je ferai en sorte que tous les jeunes soient sur un pied d'égalité au moment de leur entrée dans la vie active.

Je veux en finir avec le logement rare et cher, notamment à destination des jeunes. L'accès à un logement indépendant et adapté à loyer modéré est une étape dans la construction d'un parcours d'autonomie, une condition de la mobilité pour les étudiants issus des territoires les plus éloignés des établissements d'enseignement supérieur, et un facteur de réussite dans les études. Jusqu'en 2022, nous construirons 60 000 logements sociaux pour les jeunes et les étudiants. Nous mobiliserons les réserves foncières disponibles dans les collectivités, et utiliserons le levier des dotations versées aux collectivités pour assurer le respect des objectifs de construction.

Je remettrai l'enseignement supérieur au cœur de l'ascension sociale. L'enseignement supérieur et la recherche, seront élevés au rang de priorité nationale, et constitueront une priorité budgétaire lors du prochain quinquennat. Une loi de programmation sera votée dès 2017 pour prévoir une augmentation du budget de l'enseignement supérieur et de la recherche à hauteur de 1 milliard d'euros par an pendant cinq ans. Je réformerai les premiers cycles pour éviter l'orientation par défaut et démocratiser la réussite. Chaque étudiant doit pouvoir effectuer un séjour à l'étranger de six mois au cours de ses trois premières années d'études, sous la forme d'un semestre de formation ou d'un stage. La mobilité internationale ne doit plus être un privilège réservé à quelques uns, mais un droit au bénéfice de tous les

étudiants c'est ce que permet le Revenu Universel d'Existence qui pourra être touché pendant au moins un an à l'étranger au cours de sa formation. La France lancera un programme de mobilité internationale pour l'ensemble de ses étudiants, complémentaire à ceux existants, reposant sur la création d'un droit à un semestre de mobilité dans l'ensemble des formations de Licence qui permettra à 150 000 étudiants des universités de partir à l'étranger chaque semestre, soit 300 000 par an (contre 120 000 chaque année aujourd'hui).

Question 2 : Comment selon vous intégrer l'ensemble de la population active dans cette dynamique d'évolution sociale et de sécurisation des parcours ? Quels doivent-être les effets attendus de la formation professionnelle continue ?

Je veux permettre à chacun de se former toute sa vie. Les parcours ne sont plus aujourd'hui linéaires. Les reconversions et les parcours professionnels fractionnés sont devenus très courants, il faut accompagner ces mutations, dans le public comme dans le privé. Pour progresser tout au long de la vie, chaque actif aura droit à un an de congé-formation pour acquérir un diplôme ou une qualification.

Ma politique, en matière de formation professionnelle, s'articulera autour de deux grandes priorités. La première, c'est que je souhaite offrir à tous les Français la possibilité de progresser d'au moins un niveau de diplôme au cours de leur vie professionnelle. C'est un principe qui est déjà inscrit dans la loi et je souhaite qu'il devienne une réalité pour nos concitoyens.

Cela passera, bien sûr, par un accès renforcé à la formation professionnelle, en particulier pour les moins qualifiés. Aujourd'hui, un Bac + 2 a trois fois plus de chances de suivre une formation au cours de sa vie d'adulte qu'une personne non diplômée ; il nous faut renverser cette tendance pour rendre à la formation professionnelle sa vocation initiale, celle d'offrir une "seconde chance" aux naufragés du système scolaire. Le compte personnel de formation sera l'outil pivot de cette transformation :

- Je souhaite que le CPF des actifs les moins diplômés puisse être abondé, beaucoup plus généreusement qu'aujourd'hui, dès la sortie du système scolaire. Ceux-ci doivent pouvoir bénéficier d'un capital suffisant pour suivre une formation qualifiante d'un an.
- Pour les jeunes décrocheurs et les non qualifiés, le départ en formation sera de droit, y compris sur le temps de travail. L'employeur pourra simplement demander au salarié de différer sa date de départ en formation, dans une limite de 9 mois.
- Il sera prévu dans la loi la reconnaissance, par l'entreprise, des qualifications acquises grâce au CPF. Cette reconnaissance pourra notamment prendre la

forme d'une évolution salariale. C'est une condition incontournable pour que les salariés aient intérêt à se former, et les entreprises à s'impliquer dans leur projet de formation.

Parce que la reprise d'une formation professionnelle ne doit pas forcément signifier retourner dans une salle de classe, je serai attentif à développer d'autres modalités de formation, diversifiées et plus accessibles à ceux qui ne gardent du système scolaire que de mauvais souvenirs : la formation en situation de travail, la formation numérique à distance, doivent notamment être encouragées. Je rendrai obligatoire le découpage des certifications professionnelles en blocs de compétences, associés à des certifications partielles, afin de permettre à tous les actifs de suivre une formation au rythme qui leur convient et en ciblant uniquement les compétences qui leur manquent. Certains blocs de compétences devront pouvoir être reconnus par validation des acquis de l'expérience, un outil unique en Europe et que je souhaite rénover pour le rendre plus accessible en limitant les lourdeurs administratives. Je suis également favorable à l'idée d'ouvrir la VAE aux compétences acquises en dehors de l'emploi - par exemple à l'occasion d'activités associatives, syndicales, sportives ou familiales.

Ma seconde priorité, sera d'encourager l'investissement des entreprises dans le capital humain que constituent leurs salariés. Pour cela, il me semble souhaitable de clarifier ce qui relève de la responsabilité de l'entreprise - le maintien des compétences de ses salariés - et ce qui relève des projets individuels et de la solidarité collective - les projets d'évolution professionnelle. Le CPF ne doit pas être l'instrument d'un transfert de certains coûts de formation vers le salarié. En particulier, je souhaite qu'il ne puisse plus être utilisé pour financer des formations obligatoires - telles que des habilitations sécurité - comme c'est aujourd'hui le cas dans de nombreuses branches. Mais je souhaite aller plus loin et faire des compétences des salariés un nouvel enjeu central pour les négociations d'entreprises. Le développement des compétences est devenu aujourd'hui un enjeu aussi important que le partage de la valeur ajoutée et l'évolution des salaires. Il doit être traité avec le même sérieux et la même implication par les partenaires sociaux dans chaque entreprise.

C'est pourquoi :

- Je veux renforcer le rôle des représentants du personnel dans la définition, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques de formation professionnelle selon des modalités à discuter par les partenaires sociaux.
- Je souhaite plus particulièrement introduire une négociation des plans de formation dans les entreprises. Les entreprises sont aujourd'hui tenues de communiquer un certain nombre d'informations au comité d'entreprise mais pas d'en négocier le contenu, alors même que ce sujet est intrinsèquement lié à

la gestion de l'emploi (désormais largement régulée par des accords collectifs). Si l'on veut faire du plan de formation un outil au service de l'emploi, il est impératif de négocier conjointement les questions de formation et d'emploi. Si on veut impliquer les salariés dans leur formation, il est essentiel de les associer à la définition de la stratégie et des orientations en matière de développement des compétences.

Question 3 : Sur quelle trajectoire économique (PIB, finances publiques, etc.) se base votre programme ? Quelle(s) mesure(s) mettriez-vous en place pour retrouver une croissance porteuse d'emplois pérennes ?

Les politiques d'austérité ont échoué. La priorité absolue est de relancer l'investissement pour plus tard réduire le déficit. Contrairement à l'idée reçue, diminuer le déficit public aujourd'hui, c'est se condamner à en avoir un plus fort demain. Quant au coût de la dette, il est aberrant que de l'argent quasi gratuit soit attribué aux banques commerciales par la BCE, alors que les Etats, pour construire des infrastructures, des biens d'intérêt général, doivent se financer au prix fort sur le marché.

Je ne crois pas à la course à la croissance. Quelle croissance ? A quel prix ? Les politiques libérales et d'austérité menées ces dernières décennies n'ont fait que creuser les inégalités, sans faire baisser substantiellement le chômage. Je propose un autre chemin.

Il existe à portée de main un futur désirable, où le travail n'est pas facteur de souffrance mais d'émancipation, où notre modèle de production intègre réellement l'exigence écologique, où la démocratie retrouve le souffle qu'elle a perdu. Je veux faire naître un nouveau modèle de développement tempérant et durable. Les objectifs sont clairs et mobilisateurs pour notre société : investir massivement dans la rénovation thermique des logements et les transports durables ; poursuivre la transition énergétique pour les particuliers, les entreprises, les bassins de vie ; lutter contre les pollutions et pour la santé environnementale, faire respecter des règles sociales, sanitaires, environnementales, éthiques dans le monde.

Pour créer les emplois de demain et réduire vraiment le chômage, je déploierai un programme d'investissements stratégiques. Je porterai l'effort de recherche et développement à 3 % du PIB. Je lancerai un plan de 100 milliards d'euros sur cinq ans pour la rénovation urbaine et thermique, et pour le bien vivre en ville et dans la ruralité.

Pour une économie renforcée face à la mondialisation, j'accorderai la priorité au made in France : 50% des marchés publics seront réservés aux petites et moyennes entreprises (PME-PMI-TPE), j'introduirai des clauses sociales,

environnementales, d'emploi et de « produire local ». Les entreprises qui délocalisent devront rembourser les aides publiques reçues. Je m'opposerai aux traités de libre-échange (CETA et TAFTA) qui menacent nos préférences collectives. J'exclurai les services publics et l'agriculture du champ des négociations commerciales.

Pour aider nos Petites et Moyennes Entreprises à se développer, je faciliterai leur accès aux financements à tous les stades de leur croissance. La Banque Publique d'Investissement (BPI) interviendra en garantie comme en prêteur lorsque les banques seront réticentes à accompagner les projets. Je créerai une monnaie alternative inter-entreprises qui leur permettra de s'échanger des services sans mobiliser leur trésorerie.

Nous poursuivrons le changement d'échelle de l'économie sociale et solidaire (ESS) en nous donnant pour objectif la création de 500 000 emplois. Le programme d'investissement d'avenir sera mobilisé au service des secteurs prioritaires (petite enfance, grand âge...).

Question 4 : Quelle politique mettriez-vous en place pour accompagner l'essor de ces nouvelles formes d'emploi sans remettre en question les droits sociaux des travailleurs ?

Je mettrai en place de nouvelles garanties à l'attention des travailleurs. J'encouragerai la négociation des partenaires sociaux, notamment sur les salaires, l'encadrement des contrats précaires, la reconnaissance des qualifications, l'amélioration des conditions de travail. Afin de garantir à tous le meilleur niveau de protection et lutter contre l'ubérisation débridée, je créerai un statut unique pour tous les actifs afin de dépasser la distinction entre salariat et travail indépendant. Je rendrai ce statut plus protecteur selon le degré de vulnérabilité des actifs, à partir du socle commun du droit du travail et de la protection sociale. J'améliorerai la couverture retraite complémentaire et la couverture accident du travail/maladie professionnelle des indépendants. J'équilibrerai les prélèvements sociaux afin qu'à revenus égaux, un indépendant et un salarié cotisent du même montant. Nous engagerons la réforme du Régime Social des Indépendants (RSI) pour qu'ils aient les mêmes droits que les salariés.

Question 5 : Le numérique bouleverse l'emploi ; il fait disparaître des métiers, en crée d'autres, pour l'instant insuffisamment intéressants pour le salarié. L'homme doit y trouver sa part et sa place. C'est pour cela que la CFTC appelle à un Grenelle du numérique et de la robotique. Soutiendrez-vous cette initiative ?

Je soutiens votre initiative relative au numérique. Je veux faire de la France un pays en point sur le numérique. J'ai choisi de placer le numérique au coeur de ma réflexion et de mes propositions sur le monde qui vient. Les mesures les plus commentées de mon programme sont directement liées au fait numérique : revenu universel, contribution sociale sur les robots, droit à la déconnexion, et tant d'autres. La société numérique que je propose est porteuse de confiance, de conscience et de constance. Confiance dans les outillages, conscience dans les usages, constance dans la protection des droits et des libertés. Je veux augmenter le pouvoir d'agir de chacun dans et pour cette société numérique. Je souhaite que personne ne soit obligé d'utiliser le numérique, mais je tiens à ce que personne n'en soit empêché.

L'accès au très haut débit fixe et mobile sera développé sur l'ensemble du territoire, pour lutter contre les zones blanches. La transition numérique des organisations et l'appropriation des usages numériques par tous seront assurées. A cet effet, je créerai un droit à la connexion haut débit. Je prendrai l'initiative d'un sommet en France, dès 2018, pour proposer un accord international pour la protection des données personnelles et la neutralité du net qui scellerait les engagements des États, des acteurs économiques et de la société civile. Pour que le monde numérique tienne ses promesses d'émancipation et de progrès démocratique, je m'emploierai à assurer la protection des intérêts de la nation, en développant nos capacités de cyberdéfense. Je soutiendrai le logiciel libre, qui contribue à notre souveraineté numérique. En ce qui concerne la robotique, je créerai une contribution sociale sur les robots qui alimentera un Fonds de Transition Travail (FTT) dont la mission sera de créer autant d'emplois nouveaux que ceux qui disparaîtront et de financer la formation des salariés à ces nouveaux métiers.

Question 6 : Comment pensez-vous garantir un niveau de revenu digne qui permette au travailleur et à sa famille de vivre décemment ?

Trop de nos citoyens ne parviennent que très difficilement à boucler leur fins de mois. Loin des politiques accessoires et cosmétiques, je veux mettre en œuvre des mesures pérennes pour améliorer durablement le niveau de vie des ménages, et lutter contre la pauvreté et l'exclusion. Nous avons, en France, les moyens de pallier efficacement et sur le long terme, la précarité.

Je mettrai en place un revenu universel d'existence (RUE) qui sera le nouveau pilier de notre protection sociale. Ce revenu universel ne sera pas, comme on l'entend parfois, un outil de promotion de l'oisiveté, mais un outil de progrès social et de lutte contre les inégalités. Un outil dont nous avons aujourd'hui cruellement besoin. Dès 2018, j'ouvrirai le droit au RUE à tous les actifs occupés

ou non-occupés (étudiant, salariés, travailleurs indépendants...) âgés de plus de 18 ans, et touchant moins de 1,9 smic brut par mois. D'un montant de 600€ mensuel, il sera distribué automatiquement. J'augmenterai par ailleurs les minima sociaux de 10% et revaloriserai le SMIC après négociation avec les partenaires sociaux.

Question 7 : De nombreux maux pourraient être évités si toutes les entreprises mettaient en œuvre certains principes liés au développement professionnel, à l'environnement de travail, au management, au salaire, au besoin de reconnaissance, etc. Pensez-vous proposer une campagne nationale de sensibilisation au bien-être au travail afin que les salariés puissent retrouver sens et sérénité ?

Il est effectivement urgent de mener un plan de revalorisation des conditions de travail, qui sont parfois extrêmement difficiles pour nombre de travailleurs. Poursuivre l'amélioration des conditions de travail, c'est donner les moyens aux agents du travail bien fait. Le chantier engagé en 2015 doit être approfondi, à la fois dans les dimensions de prévention et de réparation. Le rôle de la médecine professionnelle de prévention doit être renforcé. Elle joue un rôle central, notamment dans l'anticipation des effets de la pénibilité de certains métiers. En effet, avec l'allongement des carrières, la prévention de l'usure professionnelle est devenue un enjeu majeur dont la prise en charge appartient aux employeurs publics, qui devront prendre en compte l'anticipation de la réorientation de l'agent dès le milieu de sa carrière professionnelle. De même, la reconnaissance du burn out dans le secteur public doit s'accompagner de l'obligation pour l'employeur public de mettre en œuvre des modes d'organisation et de management respectueux des individus. Une attention particulière sera apportée aux personnels de santé. Un plan de revalorisation des carrières et de recrutement à l'hôpital sera mis en œuvre.

Question 8 : Quelles sont vos intentions au regard du dispositif de prise en compte de la pénibilité ? Souhaitez-vous le pérenniser et le cas échéant lui apporter des modifications ou au contraire souhaitez-vous qu'il soit supprimé. Le cas échéant, avez-vous une proposition alternative et quelle est-elle ?

Pour que chacun puisse bénéficier d'une même durée de retraite en bonne santé, je maintiendrai et j'étendrai les comptes pénibilités, qui permettent à ceux qui ont eu les carrières les plus difficiles de partir plus tôt. Je ne repousserai pas l'âge de départ en retraite. Nous permettrons par ailleurs des

transferts de trimestres validés entre conjoints pour favoriser les retraites à taux-plein.

Question 9 : Quelles évolutions envisagez-vous apporter au CPA ?

Le CPA répond à une ambition louable mais reste bien en deçà des enjeux qui ont été identifiés au moment de sa création en matière de sécurisation des parcours professionnels, d'autonomie de l'utilisateur, d'universalisation de notre système de protection sociale.

Je souhaite le faire évoluer dans quatre directions :

Je souhaite, tout d'abord, étendre son périmètre. A court terme, par exemple, le compte épargne temps et l'épargne salariale devraient intégrer le CPA, ce qui permettrait aux actifs de les transférer d'une entreprise à l'autre et d'un statut à l'autre et de les utiliser pour financer, par exemple, des heures de formation professionnelle. Le CPA pourrait accueillir d'autres créances des salariés dans des conditions qui devraient être définies par les partenaires sociaux.

Je souhaite, parallèlement, développer la fongibilité entre ces différents types de droits sociaux. Cette fongibilité ne doit cependant pas être totale, ni parfaitement symétrique : je serai attentif à sanctuariser un socle de droits sociaux partiellement ou totalement non transférables, en particulier en matière de retraite et de formation.

Je souhaite que le CPA puisse être le support de dotations compensatoires, versées aux actifs les plus fragiles sur le marché du travail. Par exemple, dans le cadre de leur obligation de négociation sur la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, les branches professionnelles pourraient voire devraient anticiper les effets de la transformation numérique et abonder les CPA des salariés dont les métiers sont les plus affectés.

Enfin, je souhaite développer la simplicité d'usage et l'accessibilité du CPA. Il faut en faire à brève échéance le lieu unique dans lequel chacun doit pouvoir accéder à l'ensemble de ses comptes et de ses droits - ce qui implique sa fusion avec le portail national des droits sociaux, officiellement lancé il y a quelques jours, et dont je ne peux que saluer la création. En donnant à chacun tout au long de sa vie la totalité des informations sur ses droits sociaux et en permettant dans la foulée d'y souscrire en ligne, ce grand portail permettra notamment de lutter contre le non-recours, un déni de droit contre lequel je me suis engagé dès le début de cette campagne, en proposant le versement automatique du revenu universel d'existence. Des efforts supplémentaires devront être réalisés, en parallèle, pour simplifier et automatiser l'accès aux aides sociales. Je m'engage par exemple à simplifier les procédures permettant l'accès et le renouvellement à la CMU-C et à l'ACS.

Ainsi renforcé, le CPA sera complémentaire du revenu universel pour rendre chacun plus libre dans son travail. Le revenu universel apporte la sécurité du revenu, le CPA apporte la capacité de choisir son travail tout en acquérant les compétences nécessaires.

Question 10 : Pensez-vous qu'il y ait matière aujourd'hui à repenser cette architecture de la couverture de soins afin d'en améliorer l'efficacité, en réduisant notamment le reste à charge à l'instar du régime d'Alsace-Moselle d'assurance-maladie ?

La première urgence, pour favoriser l'accès de tous au système de soins, c'est de lutter contre la pénurie de médecins qui touche les zones rurales et certaines banlieues. Près de 8 millions de Français vivent aujourd'hui dans une zone sous-dense en matière d'offre de soins. C'est pourquoi je souhaite développer les maisons de santé afin d'attirer et de maintenir des médecins en zones sous-denses. Ceux-ci doivent se voir offrir un véritable soutien financier mais aussi logistique, par exemple pour réaliser leurs démarches administratives, qui sont souvent lourdes dans un cabinet libéral, et s'effectuent souvent au détriment du temps consacré aux patients. Le conventionnement par la sécurité sociale doit permettre un accès aux soins pour tous. Il n'a pas vocation à faciliter l'installation de médecins dans des zones déjà sur-dotées. Il ne sera donc pas tenu pour un droit. Enfin, dans les territoires en pénurie, l'État implantera des médecins salariés. Il faut cesser cette forme d'aveuglement idéologique qui refuse par principe le développement du salariat. Celui-ci correspond de plus en plus aux aspirations des jeunes médecins, notamment parce qu'il est gage d'une meilleure conciliation entre vie privée et vie professionnelle, et il permettra de maintenir une présence médicale dans les zones les plus reculées.

Les inégalités d'accès aux soins sont non seulement territoriales mais aussi, et de plus en plus, de nature financière. L'introduction du ticket modérateur, des franchises médicales, de la hausse - jusqu'en 2012 - du forfait journalier à l'hôpital, la progression des dépassements d'honoraires, ont progressivement érodé le niveau de remboursement par l'assurance maladie, au détriment des patients les plus précaires. Le non recours aux soins pour motif financier n'est pas acceptable dans un pays riche et développé comme le notre. C'est pourquoi je supprimerai les franchises médicales et ferai baisser le prix des prothèses dentaires, auditives et des lunettes. Pour aider les personnes précaires à se soigner, je rendrai automatique l'accès à la CMU-C et à l'ACS et j'intégrerai l'aide médicale d'Etat à l'assurance maladie universelle.

Pour garantir l'accès aux médicaments innovants, j'en ferai baisser le prix par une plus grande transparence des négociations avec les laboratoires

pharmaceutiques, un renforcement des moyens des agences qui évaluent l'efficacité des médicaments et le recours, en dernier ressort, à la licence d'office. Pour limiter le gaspillage et lutter contre l'automédication, que l'on sait dangereuse, je développerai la distribution des médicaments à l'unité.

Enfin, je souhaite moderniser l'hôpital public, dans lesquelles les conditions de travail sont trop souvent devenues indignes, ce qui nuit à la fois à la prise en charge des patients et à la santé des professionnels eux-mêmes. Face aux témoignages de souffrance qui se multiplient, je veux donner à ces hommes et à ces femmes, comme ils le réclament, les moyens de bien faire leur travail, et de le faire dans de bonnes conditions. C'est pourquoi je lancerai un vaste plan "Hôpital 2022" qui agira à la fois sur les conditions de travail et de recrutement, sur la rénovation des bâtiments vétustes et sur l'équipement numérique des établissements de santé.

Question 11 : Envisagez-vous de réformer le système de retraite de base ? Si oui quel type de réforme engagerez-vous ? Une réforme paramétrique consistant en une action sur les leviers des bornes d'âge, de la durée de cotisation ou une réforme plus profonde s'apparentant à une réforme systémique ?

Je n'engagerai pas un nouveau chantier de réformes sur les critères d'âge et d'années cotisées. Je considère que la réforme de 2014, décidée par le gouvernement auquel j'appartenais, est sérieuse et équilibrée. Ni le Conseil d'Orientation des Retraites, ni le Comité de Suivi des Retraites, deux organismes qui font autorité – tous deux d'ailleurs mis en place par la gauche, en 2000 puis 2014 – ne jugent urgent de bousculer à nouveau les règles, et susciter de nouvelles inquiétudes chez les Français (les jeunes notamment). En particulier, il est hors de question pour moi d'élever l'âge seuil, car ce type de mesure pénalise avant tout les salariés ayant débuté tôt leur vie professionnelle.

Plusieurs aspects de la réforme de 2014 concourent à articuler droits individuels et solidarité : la baisse du seuil de salaire (en heures de SMIC) permettant de valider un trimestre ; la prise en compte des durées d'apprentissage et de certains stages ; et surtout le compte pénibilité (voir par ailleurs ma réponse sur ce point). A cela s'ajoute la retraite anticipée pour carrière longue, à laquelle un décret de 2012 a fortement étendu l'accès : 180 000 nouveaux bénéficiaires par an dans la période récente, alors que les restrictions décidées par le gouvernement Fillon avaient fait descendre cet effectif à 30 000. Un nouveau progrès que j'envisage, pour faciliter encore l'accès au taux plein, serait de permettre des transferts de trimestres validés entre conjoints.

Je ne suis pas favorable à une refonte rapide qui viserait à unifier les règles entre régimes. En particulier je ne considère pas que le système actuel fasse des fonctionnaires des privilégiés. Comme l'ont montré les travaux du Conseil d'Orientation des Retraites, les écarts avec le privé sont le fruit de dynamiques salariales très différentes, de la non prise en compte des primes et d'une quasi-absence de régime de retraite complémentaire dans le public. Pour des raisons voisines, je ne souhaite pas promouvoir un système de retraite « par points » qui selon moi tendrait à pénaliser ceux qui, parce qu'ils sont au chômage, en inaptitude, dans des métiers pénibles et peu qualifiés, souhaitent partir en retraite dès que possible, et favoriserait au contraire les actifs plus aisés qui bénéficient déjà de niveaux de pension supérieurs.

Je suis bien sûr favorable à promouvoir l'équité entre les régimes et à améliorer la lisibilité du système de retraites, pour améliorer la confiance de nos concitoyens. Mais il est mensonger d'affirmer qu'on pourra engager une réforme systémique des retraites sans toucher aux paramètres des régimes et donc sans changer les conditions dans lesquelles certaines catégories de personnes pourront partir à la retraite. C'est à eux que je pense quand je m'oppose au projet d'Emmanuel Macron, à ces futurs perdants de la réforme qui ne manqueront pas d'apparaître, les enseignants, les fonctionnaires de catégories C, les personnes aux carrières heurtées, souvent des femmes.

C'est pourquoi, en matière de retraites, mes propositions visent, plus simplement, à améliorer les conditions de départ de ceux qui sont pénalisés aujourd'hui. Le renforcement du compte pénibilité, l'amélioration des modes de calcul des droits à la retraite des indépendants (y compris des autoentrepreneurs) ou encore ma proposition, novatrice, de dons de trimestres entre conjoints, sont autant de solutions concrètes et immédiatement opérationnelles pour y répondre.

Question 12 : Que comptez-vous faire pour préserver le pouvoir d'achat des retraités et améliorer celui des plus précaires d'entre eux ?

Je veux mettre en œuvre l'alliance des générations. L'alliance des Générations, c'est savoir prendre soin dans un même élan de nos grands anciens et de nos tout petits. Nous sommes en train d'assister à une formidable révolution de la longévité. Pour la première fois dans l'histoire, 4 générations vivent ensemble. L'allongement de la vie est un progrès et une chance. C'est aussi un défi pour la France : en 2030, nous compterons 8 millions de citoyens de plus de 75 ans. Je considère que le prochain Président de la République devra prendre à bras le corps cette question du vieillissement de la population. Le vieillissement, loin d'être une charge pour notre économie, constitue au contraire un formidable levier de dynamisme et d'emploi pour notre pays.

Je veux prendre soin de la vieillesse dans une société bienveillante. Pour que chacun puisse bénéficier d'une même durée de retraite en bonne santé, je maintiendrai et j'étendrai les comptes pénibilité, qui permettent à ceux qui ont eu les carrières les plus difficiles de partir plus tôt. Je ne repousserai pas l'âge de départ en retraite. Nous permettrons des transferts de trimestres validés entre conjoints pour favoriser les retraites à taux-plein. J'améliorerai le pouvoir d'achat de nos aînés, en augmentant le minimum vieillesse de 10 %.

Je veux finalement aider les aidants et les familles. Je garantirai le droit au répit et créerai un panier de services publics « Bien Vivre » accessible pour tous à moins de 30 minutes : accueil de jour Alzheimer, EHPAD avec places accessibles, service de soins à domicile. Je veux permettre le maintien à domicile en augmentant l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) à domicile de 30 %, et en instaurant un crédit d'impôt de 50 % sur les travaux d'adaptation des logements au vieillissement. Je diminuerai finalement la facture des familles et permettrai à nos aînés d'être pris en charge dignement, en créant une allocation unique « Bien Vivre en EHPAD » proportionnée aux moyens de chacun. Le nombre d'aides-soignants en maisons de retraite sera augmenté pour améliorer la qualité des soins, à hauteur de 3 à 5 personnes par établissement.

Question 13 : Quelles sont vos propositions pour rendre le monde du travail plus inclusif ? Êtes-vous favorable à des lois plus sévères ou du moins, à obliger les entreprises et les acteurs publics à un respect strict et effectif de la loi du 11 février 2005 ?

Je ferai de l'accessibilité un des principes de la VIème République en développant les moyens pour que les personnes en situation de handicap et leurs aidants aient accès à une vie sociale et citoyenne active. Nous augmenterons de 10% l'AAH et améliorerons le fonctionnement des MDPH.

Pour faciliter la scolarisation des personnes en situation de handicap et pour une école inclusive, je propose de diminuer les effectifs des classes en fonction du nombre d'élèves en situation de handicap. Je ferai également de l'accessibilité de l'enseignement supérieur un des chantiers prioritaires du quinquennat.

Je permettrai aux personnes en contrat précaire d'accéder à un emploi d'Accompagnant d'Elèves en Situation de Handicap (AESH) pérenne. Je faciliterai la vie des salariés en situation de handicap dans l'entreprise par l'aménagement des postes de travail et en favorisant le télétravail.

Question 14 : Si vous partagez cette approche que comptez-vous faire pour valoriser le temps consacré à leur famille (enfants et ascendants) de ceux qui font ce choix, à un ou plusieurs moments de leur vie ? Pour ceux souhaitant concilier vie professionnelle et vie familiale, quelles améliorations entendez-vous apporter aux dispositifs existants mais insuffisants (accueil de la petite enfance et des ascendants) ?

La révolution numérique est en cours et l'automatisation du travail pourrait faire disparaître une partie de nos emplois. Tant mieux s'il s'agit de tâches pénibles. Mais face à cette raréfaction effective du travail, nous devons porter un discours de clairvoyance. Je propose ainsi de favoriser la réduction du temps de travail. La mise en place de cette mesure de bon sens, comme le débat et l'expérimentation d'un revenu universel d'existence, nous invitent à repenser la place du travail dans nos vies, à favoriser les temps de vie pour la formation, les enfants, l'engagement militant, la culture ou le sport. J'entends ainsi établir des contreparties réelles au crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) dans les entreprises de plus de 50 salariés, en favorisant les entreprises qui s'engageront dans la réduction du temps de travail. Les aides de l'État doivent aller aux entreprises qui participent réellement à l'intérêt général et innovent socialement.

Je créerai par ailleurs un service public de la petite enfance avec 250 000 nouvelles places d'accueil à horaires adaptés en 5 ans. Je souhaite que les jeunes parents, et notamment les mères isolées, puissent bénéficier d'un service public de garde d'enfants en cas d'horaires décalés. Ce nouveau service public de la petite enfance permettra de mener de front, et de façon sereine sa vie parentale et sa vie active.

Nous rendrons finalement l'instruction obligatoire dès l'âge de 3 ans, et garantirons un droit à la scolarisation dès l'âge de 2 ans dans les écoles en éducation prioritaire et en outre-mer, ce qui supposera la création de 3000 postes. L'école maternelle française est l'une des meilleures au monde. Elle permet un meilleur apprentissage du langage, elle favorise la vie en collectivité, la découverte de l'autre et prépare l'apprentissage de la lecture. Je souhaite que la scolarisation soit obligatoire pour éviter que ne se creuse des inégalités dès le plus jeune âge. Je renforcerai, à ce titre, les dispositifs « passerelle » pour favoriser les premiers pas des enfants vers l'école.

Question 15 : Dans un contexte de mutation de la famille et du marché du travail comment développer l'offre de logements adaptés à ces nouveaux besoins et ce à un prix abordable ?

La difficulté à se loger pèse sur la qualité de vie de nombreuses familles, notamment dans les zones tendues (IdF, PACA, métropoles en général). Mais le logement, rare et cher, entretenu pendant trop longtemps par certains élus de droite et parfois de gauche, a aussi été un frein économique pour tout le secteur du bâtiment.

La crise du logement est aussi un problème d'agilité et de compétitivité pour les entreprises et l'ensemble du pays, par les ressources des ménages trop utilisées à se loger et par les blocages à la mobilité professionnelle induits. Elle rend ainsi l'insertion professionnelle des jeunes encore plus difficile, en rendant plus difficile leur installation dans les territoires où ils veulent se former ou ceux où ils peuvent trouver un travail.

Faciliter l'accès au logement, le rendre plus accessible, de meilleure qualité, favoriser les mobilités sera ainsi une des priorités de mon mandat.

Pour cela, il est nécessaire avant tout de construire davantage de logements. Nous engagerons l'État et les collectivités à en finir avec le logement rare et cher, là où sont les besoins. Pour permettre aux classes moyennes et populaires de se loger, en locatif ou dans l'accession à la propriété, la gouvernance du logement sera au cœur de l'action des territoires, avec la mobilisation du foncier utile et des dotations liées au respect des objectifs de construction inscrits dans les programmes locaux de l'habitat (PLH).

Nous mobiliserons des moyens supplémentaires pour aller vers la construction de 150 000 logements sociaux par an dont 130 000 très sociaux en PLUS et PLAI. L'application de la loi SRU sera renforcée et les aides à la pierre seront augmentées, par des crédits de l'État et une cotisation sur les transactions les plus élevées. Parmi ces logements sociaux, il y aura 60 000 logements sociaux conventionnés spécifiques pour les jeunes, tels que des résidences jeunes actifs, ou encore des résidences mixtes jeunes actifs et étudiants. En effet, la frontière entre l'activité et les études est de moins en moins nette, avec le développement des stages, de l'apprentissage, des alternances entre études et activité. Aussi, ces types de résidences, développées avec succès sur certains territoires permettent d'accueillir les jeunes tout au long de ces transitions.

Je souhaite également rendre le logement plus accessible, en particulier aux jeunes. Afin de lutter contre les loyers excessifs, l'encadrement des loyers sera développé dans les métropoles qui sont en zone tendue, de manière progressive et pragmatique tel que prévu dans la loi ALUR, après que les observatoires des loyers aient permis de mieux connaître la réalité du marché local. De même, l'encadrement des loyers à la relocation, en place dans toutes les zones tendues depuis 2012, sera poursuivi.

Après une évaluation de Visale qui ne couvre qu'une partie limitée du marché, le projet d'une Garantie universelle des loyers sera rediscuté dans l'intérêt commun des locataires qui ne bénéficient pas d'une caution suffisante, notamment les jeunes, comme des propriétaires individuels souvent démunis

devant des impayés de loyer. Sa mise en place permettra la participation d'acteurs privés sur le terrain.

Par ailleurs, le revenu universel d'existence auquel s'ajouteront les aides personnelles au logement, facilitera l'accès des jeunes au logement, en leur assurant un revenu minimum stable. Il sera ouvert à tous les individus percevant moins de 2 200 € de revenus nets mensuels. En particulier, il sera ouvert aux moins de 25 ans qui ne perçoivent pas aujourd'hui le RSA et sera distribué sans avoir à le demander, pour répondre aux près de 30 % de personnes qui ne demandent pas le RSA alors qu'elles pourraient le percevoir, deux types de public particulièrement en difficulté pour se loger, notamment dans les zones les plus tendues de notre territoire.

Enfin je souhaite engager un programme massif de 100 milliards d'euros sur 5 ans permettant la rénovation thermique des bâtiments publics et privés, financés par des emprunts de très long terme de la CDC, afin de lutter contre la précarité énergétique et contribuer au nouveau modèle de développement économique. Proposition de la Fondation Nicolas Hulot, cette mesure par son double intérêt social et économique est un puissant moteur de croissance pour la France. Il permettrait sans doute aussi, par le changement d'échelle qu'il implique, de montrer le savoir-faire des entreprises françaises à l'étranger, et donc de gagner des marchés à l'exportation en montrant nos réalisations sur notre propre territoire national. Ces projets seraient ainsi des « show room » pour notre commerce extérieur.

Question 16 : Quelles sont selon vous les grands contours de cette politique environnementale ?

Je veux développer une politique environnementale aussi bien au niveau national qu'à l'international. Je proposerai à nos partenaires une Europe de l'énergie pour l'environnement, la sobriété, l'efficacité et l'indépendance énergétiques, la maîtrise du prix de l'énergie, la réindustrialisation et la souveraineté. Je porterai à 50% la part des énergies renouvelables dans le mix électrique d'ici 2025, en favorisant la production décentralisée et citoyenne d'énergie, avec un objectif de 100 % de l'énergie en 2050. Pour sortir du nucléaire à l'horizon d'une génération (objectif 25 ans), je fermerai les réacteurs en fin de vie durant le quinquennat et je garantirai les emplois du secteur énergétique. Je lancerai un plan d'efficacité et de sobriété énergétique (isolation, transports en commun, véhicules propres). J'inciterai à la réutilisation des matériaux, à l'éco-conception, à des plans zéro déchet et à la sortie programmée de l'incinération. J'interdirai les perturbateurs endocriniens et proposerai des alternatives aux pesticides, en commençant par les plus dangereux. Dans la lutte contre les particules fines dans l'air, responsables de

plus 40 000 décès par an, je programmerai la sortie maîtrisée du diesel à horizon 2025 pour les voitures neuves.

J'encouragerai la fiscalité verte en modulant la TVA en fonction de l'empreinte environnementale, en plafonnant puis supprimant progressivement les niches fiscales anti-environnementales.

Pour préserver la biodiversité, j'inscrirai dans la Constitution la préservation des biens communs environnementaux et je créerai un Conservatoire des terres agricoles afin de rendre opposables les schémas d'aménagement et de protection de la nature. J'agirai pour enrayer l'artificialisation des sols et l'étalement urbain. J'organiserai des conférences de consensus lorsque sera établie l'existence d'un lourd impact écologique d'un grand projet d'investissement local ou national. En fin de mandat, les lois de finance devront être conformes avec les objectifs de la COP 21.

Question 17 : Quelles garanties pouvez-vous nous apporter sur l'application de cette loi (sur le devoir de vigilance) et sur la transparence des pratiques ? Défendrez-vous l'idée que les salariés et leurs représentants doivent être informés et consultés quant aux risques existants et quant aux mesures de vigilance prises pour les réduire ?

Je ferai en sorte que la loi sur le devoir de vigilance soit appliquée le plus strictement. Je souscris à l'ensemble des observations et propositions formulées par des ONG telles que Oxfam, et affirme ma volonté d'une vraie régulation des sociétés multinationales qui est encore trop faible, certains États cherchant avant tout à attirer les Investissements Directs Etrangers ou à les soutenir.

Il est pourtant essentiel que l'État, garant de l'intérêt général, puisse encadrer les activités de ces acteurs afin de garantir la prévention et la réparation des dommages environnementaux ou des violations des droits humains, que leurs activités pourraient causer, pour que plus jamais ne se reproduisent des catastrophes comme celle de l'Erika en 1999 ou l'effondrement du Rana Plaza au Bangladesh en 2013.

Question 18 : Au regard de l'évolution des besoins et des mutations de la société, quelle conception avez-vous des services publics de demain ? Quelles répercussions sur l'organisation de la fonction publique et sur les effectifs ?

Le service public contribue de manière essentielle à la cohésion sociale et territoriale de la France. En déployant les politiques que la nation décide de prendre en charge, il incarne, à l'échelle nationale et en proximité, partout dans l'hexagone et dans les outre-mer, notre volonté de solidarité et notre ambition d'égalité. Ce sont ces missions et cette responsabilité qu'exercent 5 millions d'agents publics. Par leur action, dans la diversité de leurs métiers, chaque jour, ils donnent corps aux valeurs républicaines et aux promesses de solidarité, ils participent à faire de la France une société plus juste et plus moderne face aux grandes mutations du monde. Dès lors, l'avenir de la fonction publique doit être une question centrale dans les débats de cette élection présidentielle.

Je suis convaincu de la pertinence et de la modernité@ de règles et de conditions d'emploi spécifiques à l'action publique. Le statut de la fonction publique est garant de l'indépendance, de la qualité et de l'universalité du service public. Elles protègent le citoyen autant que l'agent public. Attaché au statut de la fonction publique, organisé en trois versants qui assument des missions différentes et complémentaires avec des modes de gouvernance répondant à leurs enjeux propres, je le sais capable de continuer à s'adapter aux enjeux du monde qui se dessine. Je veux être ambitieux pour la fonction publique parce que je le suis pour le service public.

Et je n'accepte pas cette forme de poujadisme qui vise à dénoncer le statut des fonctionnaires comme s'ils bénéficiaient de je ne sais quel privilège, alors même qu'ils travaillent plus souvent le dimanche et la nuit que les salariés du secteur privé.

Le statut de fonctionnaire, c'est avant tout une protection pour la République, et une garantie d'égalité et de transparence pour les citoyens, à l'heure où ces valeurs sont plus que jamais nécessaires.

Je m'engage non seulement maintenir le statut de la fonction publique, mais également à le protéger, de toutes mes forces, face à tous ceux qui veulent le mettre à bas, par exemple en permettant aux collectivités territoriales de recruter dans le cadre du droit privé. J'y vois une attaque substantielle contre le statut unique de la fonction publique.

Les services publics contribuent fortement au dynamisme économique et social du pays, mais ils sont aussi l'armature de l'égalité républicaine qui a tant besoin d'être mieux assurée. Quand le service public faiblit, la France recule, et la République perd du terrain. C'est parce qu'il est vital pour la société solidaire à laquelle j'aspire que je veux conforter et renforcer le service public et ses moyens.

La rémunération et la valeur du point sont devenues une préoccupation majeure des agents publics. En 10 ans, les fonctionnaires ont perdu près de 15% de leur pouvoir d'achat, notamment du fait de l'absence de revalorisation du point d'indice malgré l'inflation. Depuis 2000, l'indice de la fonction publique a

augmenté de 12 % alors que l'inflation était de 24 %. Alors que le salaire du privé est resté stable entre 2010 et 2013, celui de la fonction publique a reculé de 1,3%. De 2010 à 2016, le point d'indice a stagné, et la hausse de 1,2% en 2016 reste insuffisante, tout comme les revalorisations pour les catégories C (qui représentent 612 € brut/an en moyenne sur le quinquennat). Les fonctionnaires ont donc largement contribué à l'effort de redressement des finances publiques, parfois dans un contexte de dégradation de leurs conditions de travail. Parce que la réalité vécue par un certain nombre d'agents publics qui sont en bas des grilles, est celle de la précarité, je fixe pour priorité la revalorisation immédiate du point d'indice. Il n'est pas acceptable qu'aujourd'hui, on soit pauvre en œuvrant pour le service public. Je veux endiguer ce risque et permettre à celles et à ceux qui s'engagent au quotidien pour nos services publics de le faire sans avoir peur du lendemain. Une hausse du point d'indice de 1% représentera une hausse de 311€ de salaire brut par an pour un enseignant, 234 € pour un policier, 283 € pour un infirmier, 221 € pour un ambulancier. Au regard des ménages concernés, que ce surplus serve à la consommation ou à alimenter une épargne disponible, cela aura un impact direct sur l'économie. Par-delà, il s'agit de reconnaître le travail remarquable des femmes et des hommes engagés au service du bien commun et qui, après des années de RGPP et d'absence d'amélioration de leurs conditions de travail et de rémunération, sont confrontés à des exigences et difficultés supplémentaires et parfois des formes d'épuisement au travail. On ne se lève pas le matin en se disant « je suis fonctionnaire » ; on a un métier : policier, infirmier, professeur, ATSEM...

Les fonctionnaires de catégorie C, qui représentent plus de 3 millions de personnes, sont les plus touchés par la précarité. Parfois à temps partiel (pour 20% d'entre eux), ils ont souvent recours au cumul d'activité (60%) pour parvenir à une rémunération décente. Cette situation n'est pas acceptable. Il faut donc protéger davantage les fonctionnaires qui ont moins, c'est pourquoi je propose un dispositif supplémentaire de revalorisation pour les agents de catégorie C.

Notre service public n'a que trop souffert des suppressions de postes brutales et massives, issues notamment de la révision générale des politiques publiques, menée quasiment sans concertation avec les agents. Je suis opposé aux politiques de réduction du nombre d'emplois publics. Que ceux qui proposent des coupes sèches au nom d'une vision purement comptable du service public assument leurs positions et indiquent précisément combien de professeurs, combien de policiers, de soignants ou d'agents de la DGFIP ils veulent en moins.

Ce n'est pas ma conception. Parce que la fonction publique d'Etat est garante de l'éducation de nos enfants, du respect des règles de la vie en société, de la

sécurité, de la qualité de vie au quotidien...., il est temps de réaffirmer sa nécessité en la renforçant par des actes forts et concrets.

C'est pourquoi je propose tout d'abord un renforcement très significatif des effectifs au sein du ministère de l'éducation nationale, par le recrutement de 40 000 enseignants en 5 ans pour lutter contre les inégalités scolaires, qui est l'une de mes priorités. La priorité sera donnée au primaire : 20 000 postes y seront créés. 15 000 postes seront créés pour la formation continue et 2 000 postes pour garantir l'immédiateté du remplacement des enseignants absents. A ces 37 000 postes créés, s'ajouteront 3 000 postes pour garantir un droit à la scolarisation dès 2 ans dans les REP.

Parce que la sécurité est une priorité et une préoccupation quotidienne des Français, je propose en outre d'en finir avec la politique du non-remplacement des fonctionnaires partant à la retraite et en créerai 5 000 postes supplémentaires au sein de la police et de la gendarmerie. Par ailleurs, le budget de la défense sera porté à 2% du PIB national, et je renforcerai les moyens des services pénitentiaires.

Enfin, les corps de contrôle, qui œuvrent pourtant au quotidien pour la sécurité alimentaire et environnementale des Français, pour le respect du droit du travail, ont été durement touchés sur la dernière décennie. Je veux donc renforcer leurs moyens. Je créerai également un nouveau corps de contrôle chargé de lutter contre toutes les formes de discrimination.

Mais, il y a aussi d'énormes efforts à prévoir pour l'hôpital public afin de garantir la qualité des soins et d'améliorer les conditions de travail des agents, de créer les conditions d'un maillage au sein des territoires garantissant un accès aisé pour tous.

Enfin, il est essentiel de ne pas se laisser se détériorer les services publics locaux et de soutenir la fonction publique territoriale. Je maintiendrai les dotations de l'Etat aux collectivités locales, ainsi que leur autonomie de prélèvement de l'impôt, et je me refuse à poursuivre une baisse de leurs moyens d'action, d'autant que dans de nombreux domaines, elles doivent faire face aux nouveaux besoins de nos concitoyens. C'est le cas pour la petite enfance ou pour accompagner le vieillissement.

A l'évidence, ces moyens nouveaux garantis doivent s'accompagner d'un véritable dialogue social, dans les trois versants de la fonction publique, pour que les services rendus soient sans cesse améliorés, en prenant à la fois en compte les évolutions, numériques et écologiques notamment, les attentes de nos concitoyens et les priorités que la nation définit.

Enfin, je propose que soit défini un ensemble de services publics garantis et réellement garantis sur chaque territoire, et que soit assuré dans ceux qui connaissent le plus de difficultés (géographiques et/ou sociales) une réelle coordination de l'action publique au service de la mise en œuvre effective de l'égalité républicaine.

Question 19 : Etes-vous favorable à une harmonisation de la législation sociale, environnementale et fiscale européenne. Si oui, quelles sont les voies pour y parvenir ?

Je suis favorable à une harmonisation européenne. Je mettrai à l'agenda du Conseil européen, le mécanisme de l'état de droit adopté par les députés européens en décembre 2016. Ce mécanisme permettra d'assurer que les États membres fassent vivre au quotidien la communauté de droit et de valeurs qu'est l'Union européenne, faute de quoi ils supporteront les sanctions financières, voire la remise en cause de leur maintien dans l'UE.

Sur le volet social, je veux mettre fin à la concurrence entre les peuples. Je demanderai une révision de la directive sur les travailleurs détachés. Je me battrai pour l'application d'un principe simple : a travail égal, salaire égal sur un même lieu de travail. Il faut pour cela dépasser la seule obligation du salaire minimum et imposer le respect des dispositions salariales prévues par les conventions collectives. J'œuvrerai à la création d'un socle européen des droits sociaux comprenant un salaire minimum garanti pour que le salaire des uns ne soit plus un avantage comparatif contre les autres.

Je prendrai l'initiative d'un ambitieux programme pour la transition écologique et économique, avec la mise en œuvre par un plan d'investissement de 1 000 milliards d'euros. Ce plan d'investissement aura pour cibles prioritaires la mutation énergétique, le ferroutage, les énergies renouvelables dont les énergies marines, les travaux thermiques dans le bâti, les transports propres, la réforme de la PAC, l'économie circulaire. Elle impliquera la réorientation de nos fonds structurels et nos programmes de recherche.

Je lutterai également contre l'évasion fiscale. Nous mettrons en place une taxe sur les multinationales. Le but est de mettre fin à la situation intolérable qui veut que des entreprises étrangères implantées en France avec des profits colossaux soient aujourd'hui soumises à une imposition dérisoire (Google a payé 5 millions d'euros d'impôt sur les sociétés l'année dernière). Elle accompagnera une refonte du budget de l'Union et de la fiscalité pour sortir de la concurrence et de l'injustice fiscale, mais aussi pour retrouver des marges de manœuvre budgétaires.

Je proposerai une Taxe sur les Transactions Financières à mes partenaires européens. La finance spéculative a plongé l'économie mondiale dans le marasme depuis de 2008 et évité l'impôt : elle doit maintenant contribuer à la solidarité mondiale. Au vu de la financiarisation de l'économie et des centaines de milliards de transactions journalières sur les marchés européens, un taux très faible (0.05%) peut générer des centaines de millions d'Euros de revenus en Europe, alors même que les États peinent à équilibrer leurs budgets et

tentent de sauver le modèle social européen basé sur des services publics de qualité.

Je proposerai aux États membres de la zone euro un traité de démocratisation de gouvernance de la zone euro. Ce traité mettra en place d'une Assemblée parlementaire de la zone euro composée de députés issus de tous les Parlements nationaux en proportion de la population de chaque pays et des groupes politiques présents dans ces parlements et au Parlement européen. C'est devant cette assemblée parlementaire que sera responsable le nouveau Conseil des ministres des finances de la zone euro. L'Assemblée parlementaire aura la haute main sur le budget de la zone euro qui sera institué et y sera débattu publiquement, et elle se verra déléguée une compétence fiscale par les États membres de la zone euro.

Aux membres de la zone euro, je proposerai un Traité de démocratisation de gouvernance de la zone euro qui prévoira la mise en place d'une assemblée démocratique représentative où seront débattus publiquement le budget, les politiques d'harmonisation fiscale et sociale. Au niveau de l'Union européenne, je prendrai l'initiative de la mise en œuvre d'un plan d'investissement de 1 000 milliards d'euros pour la transition écologique et économique, refuserai la ratification du CETA et du TAFTA, et porterai le changement des règles de nos accords commerciaux au profit du juste échange selon de nouveaux critères protecteurs de notre environnement et de nos citoyens. En matière de sécurité, je proposerai aux Européens une initiative pour renforcer leur sécurité, grâce à une plus grande coopération européenne dans le domaine de la défense. Dans le cadre de la lutte contre le terrorisme, nos moyens de renseignement seront progressivement mutualisés avec la mise en place de task forces multilatérales pour aboutir à une agence de renseignement européenne. Je défendrai aussi la mise en place d'un mécanisme de l'État de Droit, assorti de sanctions financières en cas de non-respect, auquel devront se conformer les États-membres.

Question 20 : Quelles seront vos mesures pour la formalisation d'un dialogue social efficient en matière économique et sociale qui puisse permettre à chaque voix du syndicalisme de s'exprimer ?

Je veux déployer un grand plan de lutte contre les déserts syndicaux : 60 % des salariés n'ont pas de présence syndicale sur leur lieu de travail, et 40% n'en ont pas dans leur entreprise. C'est la raison pour laquelle je mettrai en place le chèque syndical, j'étendrai l'action de groupe syndicale au temps de travail et à la santé au travail, je soutiendrai les élections professionnelles de site et ouvrirai la possibilité de créer une délégation unique de personnel lorsque les

conditions de seuil sont réunies. Je favoriserai le maintien des unions départementales et locales des organisations syndicales.

Des pans entiers de l'économie sont des déserts syndicaux : construction, hôtellerie-restauration, services à la personne, TPE. L'aversion des employeurs à l'égard du fait syndical y est le plus souvent très forte. Le phénomène touche encore plus les salariés précaires, et les secteurs les plus exposés à la concurrence et à la mondialisation. Cela pose plusieurs problèmes :

- Un problème de conditions de travail : ces déserts syndicaux sont marqués par des conditions de travail dégradées.
- Un problème d'effectivité du droit. Contrairement aux grandes entreprises, dotées de directions des ressources humaines, de CE, de CHSCT, de délégués syndicaux et - dans certains secteurs - d'une capacité à faire grève en cas de conflit, le respect du droit du travail est plus aléatoire dans les petites structures et les salariés y sont moins bien informés de leurs droits. Il en découle que les salariés de TPE ne peuvent souvent régler les conflits que devant les prud'hommes.
- Un renforcement des fractures sociales et du sentiment d'injustice : les salariés les moins bien protégés ont le sentiment que ceux qui travaillent dans des secteurs où persiste une présence syndicale forte, avec une capacité de mobilisation, sont privilégiés. Cela peut alimenter un discours anti-social, y compris chez des personnes ayant besoin de protection sociale.

Les rapports de travail sont historiquement conflictuels en France et l'état du dialogue social en est le reflet. La France bénéficie paradoxalement du taux de conventionnement collectif le plus élevé au monde et d'un taux de syndicalisation faible. Le code du travail voit se restreindre progressivement le champ de l'ordre public, notamment en matière de temps de travail. Notre culture du dialogue social n'est pas assez développée. L'Etat est souvent appelé comme médiateur ou facilitateur par les partenaires sociaux, lorsqu'il ne choisit pas ab initio lui-même cette posture. Le développement de la culture du dialogue social doit devenir une priorité de politique publique.

Pourtant, bien que rendues difficiles et souvent tuées dans l'œuf par des employeurs, les tentatives d'implantation syndicale dans ces secteurs qualifiés de déserts syndicaux ne sont pour autant pas impossibles. Dès lors, il convient de mener des politiques publiques aidant les salariés à dépasser les obstacles à l'implantation syndicale. Le chèque syndical est une piste pour les moyennes et grandes entreprises, mais cette mesure ne répond qu'en partie aux obstacles à la syndicalisation relevés par la sociologie. Je soutiendrai les mesures suivantes:

- renforcer l'inspection du travail, essentielle à la lutte contre la discrimination syndicale
- étendre l'action en substitution au temps de travail et à la santé au travail, pour améliorer l'effectivité du droit.

- Promouvoir les élections professionnelles de site (article L2312-5 du Code du Travail) et étendre les pouvoirs des délégués de site, par exemple en ouvrant la possibilité de créer une délégation unique du personnel (DUP) de site, lorsque les conditions de seuil sont réunies.
- Confier aux commissions paritaires régionales (CPRI) le soin de transmettre à tout nouveau salarié de TPE un courrier d'information sur l'existence et les compétences de cette commission, sur l'inspection du travail, sur les unions locales des syndicats, et les conseillers du salarié.
- Favoriser le maintien des unions départementales et locales notamment en définissant, après concertation, un statut juridique et fiscal des bourses du travail.
- Veiller à ce que l'étude sur les salariés de TPE hors convention collective demandée au gouvernement par la loi Rebsamen soit rapidement menée
- Augmenter le taux de la taxe sur le financement du dialogue social pour les employeurs qui déclarent n'être rattachés à aucune convention collective. Il n'existe aujourd'hui aucune incitation particulière pour que les employeurs s'organisent et ouvrent des négociations.
- Inclure dans les programmes scolaires une initiation au droit du travail, afin d'améliorer le niveau d'information des salariés sur leurs droits avant d'entrer sur le marché du travail, en particulier les plus précaires et les moins qualifiés.

Je conclurai en disant que si je pense que l'Etat doit mener une politique favorable au développement du syndicalisme dans l'intérêt des salariés et celui, bien compris, de l'économie, il appartient bien sûr aux seuls syndicats d'en déterminer les formes et les voies.